

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2021

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 11*

Corum : 4

Présents : 11

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, quinze décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le sept décembre deux mil vingt et un, se sont réunis à la Mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

BÉAL Alain,
BERSANNE Fabien,
BOUDINY Marie-Clémence,
DUMAY Elise
CRIGNON Mathieu,
COMBY Michel,
FLANDRIN Franck,
MATSERAKA Jean,
TRÉHIN Martial,
VAQUIN Fabrice,
VREL Jérôme,

Absents Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Marie Karine CORRE

Sommaire de la séance du 15 décembre 2021

- 1- *Approbation de la séance du 17 septembre 2021*
- 2- *SIEGE27 - DP «Les Sièges»*
- 3- *Espaces verts communaux*
- 4- *Projet Mairie*
- 5- *Demandes de subventions isolation salle des fêtes*
- 6- *Dettes au S.I.I.V.E*
- 7- *Reprise de concessions*
- 8- *SYGOM - Règlement de collecte 2021*
- 9- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- 37/2021 *SIEGE27 - DP «Les Sièges» - DT 422219*
38/2021 *Demandes de subventions isolation salle des fêtes*
39/2021 *Procédure de reprises de concessions*

1- APPROBATION DE LA SEANCE DU 17 SEPT. 2021

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte rendu du 17 septembre 2021 ;

APPROUVE à l'unanimité ledit compte rendu.

2- SIEGE27 - DP « Les Sièges » - DT 422219

Vu la délibération 31/2021, monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution public « Les Sièges » (DT 422219)

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- En section d'investissement² : 4 375.00 €

- En section de fonctionnement : 0.00 €

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente.

AUTORISE l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2018, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissements (DP et EP)

ADOpte à l'unanimité la présente délibération

3 - ESPACES VERTS COMMUNAUX

Démarche pour devis d'entretien à opérer auprès d'entreprises locales.

4- PROJET MAIRIE

CAUE27: Conseil ponctuel du 10 juin 2021

La commune d'Amécourt présente deux équipements communaux qui ne répondent plus à ses besoins :

- La mairie
- La salle communale

Les possibilités d'évolution de ces deux bâtiments sont réduites (emprise et équilibre financier de l'investissement) et à ce stade, il n'y a pas de bâti vacant identifié comme pouvant être réinvesti pour accueillir ces équipements.

Les questions se posent :

- Nouvel équipement ? quel programme associé ? sur quel terrain communal ?
- Que faire des bâtiments libérés ?

Pistes de réflexions à étudier

5- DEMANDE DE SUBV. ISOLATION SALLE DES FÊTES

Vu les délibérations 27/2019 et 34/2019, sollicitant des subventions dans le cadre de l'isolation thermique et phonique de la salle des fêtes

Considérant la nécessité de cette réfection afin d'améliorer le confort des usagers et les performances énergétiques du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

SOLLICITE une aide dans le cadre de la DETR ainsi qu'auprès du Département de l'Eure

AUTORISE Mr le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour obtenir lesdites subventions

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 38/2021

6- DETTES AU S.I.I.V.E

Le Conseil prend connaissance d'une relance d'impayées au SIIVE, pour une période allant de 1999 à 2017.

Il est entendu que la cotisation 2017 pour 1 580.10€ a été régularisée sur l'exercice 2021 et que celle de 2013 sera budgétée sur l'exercice 2022

Aussi, un point est prévu avec le SIIVE concernant l'antérieur.

7- LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE REPRISES DE CONCESSIONS CIMETIERE

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que de nombreuses concessions dans le cimetière présentent un réel état d'abandon ;

Un travail de recensement des tombes a été effectué.

Des plaques seront posées sur les tombes invitant les familles à donner en mairie toute information sur le titulaire de la concession.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la Commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions est prévue au Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T. - articles L2223-4, R2223-13 à R222321).

Un avis d'affichage informant les descendants ou successeurs des concessions sera apposé au

cimetière et en mairie, pour acter d'une date et heure de constat d'abandon, afin d'établir le 1^{er} procès-verbal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Maire à engager le lancement de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière de la commune ;

ADOpte le principe de la reprise, puis de la réattribution, des concessions abandonnées ;

ADOpte la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 39/2021

8- REGLEMENT DE COLLECTE SYGOM

Reporté à une prochaine séance

9- QUESTIONS DIVERSES

Point financier de fonctionnement

Au 15/12/2021 :

- Dépenses 88 920.74€

- Recettes 113 484.87€

Résultat souhaité au 31/12/2021 atteint (équilibre à 90 000€ en dépenses/recettes)

Défibrillateur

Pose prévue le 31/12/2021

La séance est levée à 20h59

Jérôme VREL

BEAL Alain

BERSANNE Fabien

BOUDINY Marie-Clémence

CRIGNON Mathieu

COMBY Michel

DUMAY Elise

FLANDRIN Franck

MATSERAKA Jean

TREHIN Martial

VAQUIN Fabric

